

# Avis rectificatif

## Page 15 du CSC, on peut lire

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 19 octobre 2023 à 11 h 00 mn, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

### 3.5.6 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le 19 octobre 2023 à 11 h 00 mn, heure de Bruxelles**. Le PV d'ouverture sera publié.

L'ouverture des offres se fera électroniquement sur la plateforme e-procurement.

## Est remplacé par :

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 24 octobre 2023 à 11 h 00 mn, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

### 3.5.6 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **24 octobre 2023 à 11 h 00 mn, heure de Bruxelles**. Le PV d'ouverture sera publié. L'ouverture des offres se fera électroniquement sur la plateforme e-procurement.

## Page 17 du CSC, on peut lire :

### *En matière de capacité techniques et professionnelle*

2. *Tout soumissionnaire qui postule au marché doit disposer un agrément délivré par l'autorité compétente attestant qu'il est autorisé à exercer la profession d'assureur ou de courtier en assurance (joindre une copie de l'agrément)*
3. *Tout soumissionnaire qui postule au marché doit disposer d'au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (couverture médicale de personnel) exécuté au cours des trois (03) dernières années au profit d'organisations de renommées (représentations diplomatiques, ONG internationales, organismes de coopération de développement, entreprises privées reconnues), à compter de la date limite de dépôt des offres. Chaque référence doit concerner un minimum de 100 assurés principaux. (Joindre contrat et attestation de bonne exécution ou de service fait). Les référence en cours d'exécution sur au moins une année seront acceptées pour peu qu'il existe un document attestant de la bonne mise en œuvre des prestations.*
4. *Disposer d'un réseau de prestataires très vaste et fiable (cliniques, hôpitaux, laboratoires) sur tout le territoire national, notamment dans les zones couvertes par les projets et programmes de Enabel (fournir la liste des prestataires/centres conventionnés pour la durée totale de la prestation)*

# Est remplacé par

## ***En matière de capacité techniques et professionnelle***

2. *Tout soumissionnaire qui postule au marché doit disposer un agrément délivré par l'autorité compétente attestant qu'il est autorisé à exercer la profession d'assureur ou de courtier en assurance (joindre une copie de l'agrément)*
3. *Tout soumissionnaire qui postule au marché doit disposer d'au moins deux (02) références pertinentes de marchés similaires (couverture médicale de personnel) exécuté au cours des trois (03) dernières années au profit d'organisations de renommées (représentations diplomatiques, ONG internationales, organismes de coopération de développement, entreprises privées reconnues), à compter de la date limite de dépôt des offres. Chaque référence doit concerner un minimum de 100 assurés principaux. (Joindre contrat et attestation de bonne exécution ou de service fait). Les référence en cours d'exécution sur au moins une année seront acceptées pour peu qu'il existe un document attestant de la bonne mise en œuvre des prestations.*